
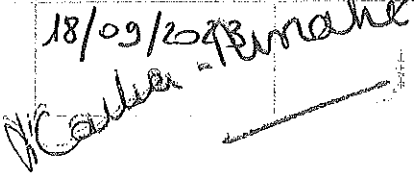


ADMINISTRATION GENERALE

LG/111.2023

PROCÈS-VERBAL

Conseil d'Administration Du 14 juin 2023

VALIDATIONS	TRANSMIS LE :	VALIDE LE :	SIGNE LE :	SIGNATURE:
Madame Catherine MARCY Administrateur, Secrétaire de séance :	10/07/2023	12/07/2023	20/09/23	
Madame Danièle CARLIER-MISRAHI, Vice-Présidente	10/07/2023	02/08/2023	18/09/2023	

- **Administrateurs présents :**

- Monsieur Jean-François FOUNTAINE, Président (absent à 18h.26)
- Mme Danièle CARLIER-MISRAHI Vice-Présidente,
- Madame Anne-Marie BAUDON, administratrice,
- Madame Françoise COHEN, administratrice,
- Monsieur Jean-Claude COSSET, administrateur,
- Madame Delphine CHARIER, administratrice,
- Madame Catherine MARCY, administratrice,
- Monsieur Jean-Bernard HARENG, administrateur
- Monsieur El Abbès SEBBAR, administrateur

- **Administrateurs excusés :**

- Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX, administratrice, (pouvoir à M. FOUNTAINE)
- Madame Jasmine COOCHE, administratrice, (pouvoir à M. HARENG)
- Madame Chantal MURAT, administratrice, (pouvoir M. SEBBAR)
- Monsieur Vivien JULHES, administrateur, (pouvoir à Mme CARLIER-MISRAHI)),
- Madame Aya KOFFI, administratrice,
- Monsieur Eric PASQUIER, administrateur
- Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ, administratrice,
- Madame Anne de CHALENDAR, administratrice.

- **Assistent également à la séance :**

- Monsieur Julien DION, Directeur général,
- Madame Anouk RICHARD, Directrice du Pôle Développement et Ressources Humaines,
- Monsieur SIMBSLER Jacques, Responsable du SGC La Rochelle,
- Madame Laurence GODREAU, assistante de direction du secrétariat général.

I OUVERTURE DE SEANCE

- **Monsieur le Président ouvre la séance à 18 h 15.**

- Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, plusieurs points sont précisés :
 - a) Le quorum est atteint ;
 - b) Madame Catherine MARCY est désignée secrétaire de séance.
 - c) Enumération des pouvoirs tels qu'indiqués ci-dessus ;

En préambule :

Monsieur le Président salue l'arrivée de Monsieur le Trésorier payeur.

Le procès-verbal du 27 mars 2023 est approuvé.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE :

II

GOUVERNANCE

Présentation de la nouvelle administratrice

Monsieur le Président informe que Madame Anne De CHALENDAR est excusée. Sa présentation se fera lors d'une prochaine séance.

PÔLE FINANCES – ACHATS et SERVICE TECHNIQUE

L'ordre du jour initialement prévu doit être modifié. En effet, Monsieur le Président annonce qu'il doit quitter la séance à 18h30. Il demande à Madame CARLIER -MISRAHI de le remplacer en son absence. Monsieur DION l'informe qu'il n'y aura plus le quorum si celui-ci s'absente.

Monsieur le Président demande s'il y a des votes importants pour lesquels il doit être présent.

Monsieur DION souhaite que Monsieur le Président mette aux votes deux délibérations avant son départ :

1° Réaménagement de remboursement d'emprunt avec OPH-CDA

Monsieur DION rappelle que le gain serait immédiat et ainsi prorogerait de 4 ans les annualités. Ainsi, il demande à Monsieur le Président de valider ce montage.

Monsieur le Président répond que sur ce volet OPH-CDA, il aurait souhaité que Madame FLEURET –PAGNOUX, excusée aujourd'hui, donne son avis avant toute chose. Cependant, Monsieur le Président pense que l'on peut aller encore plus loin dans la négociation avec l'Office. En effet, il précise que nous payons à la fois un loyer, plus des provisions sur travaux. Si dans le document cela ne nous contraint pas, il faut reprendre les négociations, il faut alléger la charge du CCAS. Monsieur DION précise qu'il n'y aura pas de conséquence.

Ce projet de délibération passe au vote sous la condition que le vote de ce réaménagement ne gêne pas pour continuer les échanges avec l'OPH-CDA.

↳ **VOTE : acté à l'unanimité**

2° Avenant appel d'offres TRANSGOURMET

Sur ce deuxième volet, Monsieur le Président répond négativement. La demande avancée par TRANSGOURMET est trop élevée, 13% d'augmentation avec la situation du CCAS paraît excessif et inconsidérable, alors que l'inflation est de 5 à 6 % en moyenne et même si sur certain coût alimentaire, elle dépasse cette moyenne. Monsieur le Président a lu le courrier réponse qu'a rédigé Monsieur DION. Il précise que, même si l'augmentation intervient à titre temporaire, elle représente un montant trop élevé. Monsieur le Président demande à ce que l'on rentre dans une négociation plus rude tout en précisant qu'il est évident que l'arrêt du service ne peut être envisagé. En effet, Monsieur le Président précise qu'il faut proposer 3% et attendre leurs contres propositions. Monsieur SEBBAR précise que normalement on devrait arriver à négocier autour des 6%, et rejoindre ce qui est pratiqué par ailleurs. A ce stade, Monsieur le Président propose aux autres membres de ne pas accepter cette proposition à 13 %.

Monsieur DION rappelle que le marché étant annuellement de 590 000 €, c'est 13 % appliqué à compter du 1^{er} juillet représentait donc 40 000 €. Dans le budget prévisionnel, le CCAS avait envisagé une augmentation de 5 % sur l'année, on pouvait ainsi s'y retrouver avec ces 13 % sur 6 mois. Monsieur DION entend bien la position de Monsieur le Président, ce qui va lui permettre d'avoir un point d'appui pour négocier une proposition de la baisse avec TRANSGOURMET.

↳ **VOTE : Rejet de la proposition**

LES MUTUELLES DITES « COMMUNALES »

Madame La Vice-présidente demande à prendre la parole sur un sujet initialement inscrit en questions diverses : « Les mutuelles communales ». Elle souhaiterait que le Président soit là pour en discuter. Elle informe qu'elle a été alerté à plusieurs reprises par des personnes qui souhaitent que le CCAS travaille ce sujet. En effet, plusieurs départements ou régions sont rentrés dans ce système comme la Ville de CRETEIL, qui a envoyé beaucoup de documentations et d'éléments à ce sujet. Ce système permettrait aux personnes d'adhérer à moindre coût, la mutuelle récupérant beaucoup d'adhérents par ce biais, car une publicité serait faite et plusieurs permanences mises en place. Pour avancer sur ce dossier, Madame la Vice-présidente informe qu'à CRETEIL, ils se sont ainsi aperçus que beaucoup de personnes âgées n'avaient pas de mutuelle. Les futurs adhérents bénéficient d'un choix entre plusieurs niveaux de tarifs et de remboursements. Attention, ce n'est pas une mutuelle pour les agents de la collectivité mais bien pour les habitants de la commune. Monsieur le Président intervient et demande qui est derrière cette mutuelle, car cela représente beaucoup d'argent. Madame CARLIER répond qu'il s'agit notamment de la mutuelle JUST économie sociale et solidaire. Madame CARLIER-MISRAHI précise qu'elle doit avoir l'aval du Conseil d'administration pour aller plus loin dans la démarche. Monsieur le Président reformule la proposition :

« C'est de proposer aux habitant de la Ville de la Rochelle de pouvoir adhérer à une mutuelle s'ils n'en ont pas ailleurs, ou ceux qui veulent en changer à un tarif de groupe moindre. »

Madame CARLIER précise qu'à la Ville de CRETEIL les agents de la VILLE peuvent également adhérer parce que c'est plus intéressant, mais que c'est un autre sujet. Monsieur le

Président répond qu'il faut une expertise. Monsieur EL Abbes informe qu'une commune de l'île de Ré, a mis en place une complémentaire qui est proposée aux les agents à un tarif préférentiel. Cette convention passée avec cette mutuelle s'applique aussi aux habitants de la commune.

Madame la Vice-présidente réitère sa demande à savoir si le conseil d'administration est d'accord pour que le CCAS de La Rochelle travaille sur ce sujet. Ce projet devra être porté par la VILLE, même si c'est le CCAS qui le met en œuvre pour ensuite passer en Conseil municipal

Monsieur le Président n'y voit pas de problème, mais demande à bénéficier de davantage d'éléments d'instruction avant de se prononcer. Il y a effectivement des gens qui n'ont pas de mutuelle et cette solution pourrait les aider. C'est un dossier complexe.

Monsieur le Président informe qu'il doit partir dans les prochaines minutes.

3 ° DÉCISIONS MODIFICATIVES N°1

Monsieur DION précise qu'il est important pour ne pas bloquer les services et de passer en vote la décision modificative n°1.

Monsieur DION précise que la décision modificative n° 1 n'a pas d'impact sur l'équilibre et le résultat de l'organisme. Il y a eu des appels à projets, dont les réponses ont été obtenues. Il est proposé de les faire rentrer en recettes et de les affecter en dépenses sur des actions qui étaient prévues, dans chaque établissement, via les budgets annexes.

Monsieur EL ABBES se pose la question de savoir ce qui va passer si le vote est décalé.

Monsieur DION répond que cela va créer des retards dans la réalisation des actions, mais qu'il est possible de reprogrammer une date pour un nouveau Conseil d'Administration, il n'y aurait alors plus besoin le quorum.

Monsieur le Président propose que si cela simplifie la vie des établissements il convient de voter considérant que les mouvements de la décision modificative N°1 s'équilibrent tels qu'ils sont présentés dans le rapport à 328 000 € en dépenses et en recettes.

Monsieur le Président procède au vote.

↳ **VOTE : Acté à l'unanimité.**

Monsieur le Président quitte la séance à 18h26. Il n'y a donc plus le quorum.

Monsieur COSSET essaie d'appeler Madame KOFFI qui devait initialement être présente.

Madame la Vice-présidente reprend la parole pour demander à Madame Estelle RAHAL de présenter l'ABS.

Monsieur DION demande à ce que soit programmée une nouvelle date pour poursuite la séance sans quorum à une date ultérieure.

PRESENTATION DE L'ABS

Madame la Vice-présidente rappelle que l'ABS, Analyse des besoins sociaux est une obligation légale. Aujourd'hui cela représente 24 communes. N'ont pas participé au sein de la CDA : Puilboreau, Salle sur Mer, St Soulle et Yves. Une publication de marché a été faite pour trouver un cabinet et KPMG a été retenu. Madame la Vice-Président donne la parole à Madame Estelle RAHAL. Celle-ci redonne toutes les étapes accomplies par le cabinet KPMG dans sa branche sociale. Dans un premier temps, la phase de recensement des besoins, la construction d'un cahier des charges par Madame Anouk RICHARD fin 2020 début 2021 et une première présentation en inter CCAS, en avril 2021, aboutissant à une participation des communes à hauteur de 0,10 centimes par habitant. Compte tenu de toutes les dispositions à prendre par les différentes communes membres engagées, (délibérations des conseils d'administration), la collecte des volontaires effectifs a pris plus de 7 mois. Le marché est paru en mars 2022. KPMG a répondu avec un autre cabinet, (choix restreint).

Aux 17 communes initiales se sont ajoutés 7 autres du SIVOM Plaine d'Aunis, ce qui a donc donné les 24 communes et a nécessité d'allonger la phase d'analyse statistique du fait de questions juridiques. Pendant cette première phase, une rencontre avec les différents Maires a eu lieu afin de pouvoir lancer les consultations en COPIL avec les Élus des 24 communes de l'inter CCAS et de dégager 3 axes thématiques. La CDA a ensuite donné son aval pour subventionner les phases 2 et 3.

- Sur la phase 2 : travail de rapprochement des objectifs pressentis par les Élus, avec 3 groupes de travail, un par thématique. Cela a représenté environ 98 acteurs différents (associatifs, privé, institutions). Le Département n'était pas présent ainsi que la DDETS. Cependant, la CAF était sur un des groupes de travail. Sur cette phase d'évaluation des politiques publiques, une fois que les acteurs ont arrêtés leur proposition sur les objectifs opérationnels et leur déclinaison, il y a eu une nouvelle présentation en COPIL avec les Élus et les Techniciens.

A noter que ce sont les Élus qui votent, et dans chacun des COPIL, le vote des élus absents a été recherché. Le principe appliqué, malgré les tailles différentes des communes, a été celui d'une voix, une commune. A l'issue de cette phase 2, 21 objectifs avaient été identifiés, et les Élus se sont positionnés sur une douzaine ce qui a permis au cabinet KPMG de proposer une consolidation en 9 actions.

- Phase 3 : Ces 9 actions ont été travaillées sur la phase de préconisation à nouveau avec des groupes de travail incluant les acteurs de terrain. Pour exemple, un groupe concernait les personnes âgées, les CCAS étaient mobilisés, des intervenantes de terrain comme : une Aide à domicile, une auxiliaire de vie, 2 responsables de secteur, et des personnels du CCAS de la Rochelle du service de l'action sociale. Des fiches action ont ainsi été déclinées pour l'ensemble des 3 axes. Le 23 mai dernier, ces actions ont été présentées en COPIL et reçues favorablement. Il appartient à chaque commune de s'emparer de la réalisation, de la poursuite de la concrétisation et de l'intérêt de ces actions. Les débats sur le contenu des actions se poursuivent avec l'appui du power point.

Madame la Vice-présidente précise que le Département de la Charente n'a pas du tout la même vision des choses que le Département de la Charente-Maritime, elle considère que ce département est plus juste en terme de politique liée au vieillissement.

Madame la Vice-Présidente souhaite remercier le travail qui a été réalisé par Madame RAHAL et Monsieur STANCHERI, actuellement en arrêt de maladie, pour leur implication sur ce dossier.

Monsieur DION revient sur sa demande de caler une nouvelle date pour un prochain Conseil d'Administration rapide, compte tenu que celui-ci n'a pu se tenir complètement suite au manque de quorum. Monsieur HARENG souhaite que ce soit avant la fin du mois de juin. Il propose Jeudi 22 juin à 18h. au CCAS.

Monsieur SEBBAR informe qu'il ne pourra pas assister à la réunion du CPOM et s'en excuse. Il sera de moins en moins disponible en milieu de matinée et milieu d'après-midi. Cependant, il reste à disposition si besoin et spécifie qu'il devrait être disponible pour les prochains Conseils d'administration.

Madame la Vice-présidente lève la séance à 19h.40.